



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DU JURY

Concours : CAPLP Externe

Section : GÉNIE CIVIL

Option : CONSTRUCTION ET ÉCONOMIE

Session 2024

Rapport de jury présenté par :

M. POUPON Fabrice, président du jury

SOMMAIRE

A) STATISTIQUES GENERALES.....	3
B) ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE	3
<i>Épreuve écrite disciplinaire</i>	<i>4</i>
<i>Épreuve écrite disciplinaire appliquée</i>	<i>4</i>
C) ÉPREUVES D'ADMISSION.....	9
<i>Épreuve de leçon</i>	<i>9</i>
<i>Epreuve d'entretien</i>	Erreur ! Signet non défini.
D) CONCLUSION.....	14

A) STATISTIQUES GENERALES

Nombre de postes ouverts au concours :	10
Nombre de candidats inscrits :	85
Nombre de candidats présents :	34
Nombre de candidats admis :	10
Nombre de candidats sur liste complémentaire	3

Épreuves d'admissibilité :

Meilleures notes obtenues aux épreuves :

- Épreuve écrite disciplinaire (coef. 2) : 13,53 / 20
- Épreuve écrite disciplinaire appliquée (coef. 2) : 16,10 / 20

Notes obtenues par le premier candidat admissible

- Épreuve écrite disciplinaire : 13,53 / 20
- Épreuve écrite disciplinaire appliquée : 13,70 / 20

Épreuves d'admission :

Meilleures notes obtenues aux épreuves :

- Épreuve de leçon (coef. 5) : 16,07 / 20
- Épreuve d'entretien (coef. 3) : 18,00 / 20

Notes obtenues par le premier candidat admis :

- Épreuve de leçon (coef. 5) : 16,07 / 20
- Épreuve d'entretien (coef. 3) : 13,50 / 20

Résultats :

Nombre de points obtenus par le premier candidat admis :	175,31 pts
Nombre de points obtenus par le dernier candidat admis :	137,00 pts

B) ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE

Les deux épreuves d'admissibilité sont des productions écrites sur table, sur copies de concours et documents réponses à compléter. Elles permettent d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer par écrit avec clarté et précision sur les problèmes scientifiques et techniques pour la première épreuve et sur des situations pédagogiques courantes rencontrées en lycée professionnel pour la seconde épreuve.

ÉPREUVE ECRITE DISCIPLINAIRE

Arrêté du 29 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation du concours du CAPLP

Durée de totale de l'épreuve : 5 heures, coefficient 2

L'épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable de mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour analyser et résoudre plusieurs problèmes techniques caractéristiques de l'option du concours.

Le sujet comportait **quatre études indépendantes** formant le questionnement et s'appuyant sur des extraits du dossier technique de construction de la Maison de la Culture et de la Citoyenneté de Bourg-en-Bresse. Ce bâtiment en béton armé fait appel à des technologies courantes de construction : fondations superficielles filantes et isolées, voiles et poteaux en béton armé coulés en place ou préfabriqués, planchers avec prédalles, balcons, toiture terrasse et acrotères. Ce dossier technique est composé d'un ensemble de pièces écrites et graphiques en phase esquisse (perspective d'ambiance et modèle 3D), en phase DCE (plans, façades et extraits de CCTP) et en phase EXE du gros œuvre (plan de fondations, de coffrage de planchers). Ce projet est complété par quelques renseignements d'études de prix et documentations techniques nécessaires à la résolution des études proposées.

Le jury rappelle que les études sont indépendantes et peuvent être traitées sans respecter l'ordre proposé dans le sujet. Toutefois, le jury conseille vivement aux candidats d'effectuer une lecture attentive et complète de l'ensemble des pièces du sujet (dossier technique, dossier études et documents réponses) avant de débiter le travail demandé. Il leur est conseillé de prendre le temps d'associer les pièces du dossier technique et les documents réponses (DR) aux thèmes proposés. Cette phase va permettre aux candidats de planifier leur travail pour ces 5 heures d'épreuve.

ÉTUDE 1 : Coupe de détail technique (5 points)

Cette étude portait sur la cotation (dimensions, épaisseurs, niveaux) d'une coupe verticale de la structure en béton armé (sur un DR) et sur la réalisation à main levée d'un détail technique de la toiture terrasse (tracé, cotation et désignation des composants). Pour mener l'étude, une prise d'informations sur plusieurs documents et pièces descriptives était requise. Le respect des règles de dessin technique et l'exactitude des productions étaient requis.

Faisant appel aux aptitudes de lecture de plans, à des compétences de traduction graphique, la première partie de cette étude a été traitée de façon satisfaisante par 87% des candidats. La seconde partie faisant appel à l'exploitation de davantage de données et nécessitant une bonne connaissance technologique du procédé retenu pour ce projet a été traitée avec beaucoup moins de succès alors que les solutions qu'il fallait transcrire sont très courantes.

Le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur la lecture souvent trop superficielle du questionnement et sur le manque de qualité des productions graphiques qui restent pourtant un élément central des techniciens du bâtiment. Le jury regrette que les éléments attendus, pourtant clairement mentionnés dans le questionnement, ne figurent pas sur les copies. De même, le manque de soin, d'application dans l'écriture et de qualité dans les tracés nuit à l'exploitation des productions. Le respect des règles de dessin technique est un incontournable lorsqu'il s'agit du recrutement de futurs enseignants de construction en génie civil.

ÉTUDE 2 : Analyse structurelle d'un élément en béton armé (4,5 points)

Ce calcul simplifié de descente de charges sur un poteau puis de sollicitation mécanique sur un élément horizontal de la structure en béton armé débutait par un repérage de deux poutres et de deux poteaux sur une modélisation en 3D de cette partie de la construction. Une manière d'accompagner les candidats dans l'appropriation de cette étude calculatoire. Le calcul de descente de charges était limité à sa plus simple expression, l'étude des sollicitations sur la poutre rendue isostatique était très accessible. Ces questions calculatoires permettaient de vérifier les connaissances scientifiques de base en statique et en résistance des matériaux. Cette étude se terminait par le tracé du positionnement de principe des aciers principaux de la poutre.

28 % des candidats n'ont pas traité cette étude et moins de la moitié de ceux qui l'ont traitée ont seulement réussi à obtenir les premiers résultats. De façon à guider au mieux les candidats, cette étude avait été volontairement découpée en étapes traduites par un questionnement clair. Mais le jury n'a pu que constater la méconnaissance de la terminologie de base utilisée dans la résolution

de problèmes de ce type, ce à quoi il faut ajouter des erreurs de calcul flagrantes et des incohérences graves dans l'emploi des unités utilisées alors qu'il s'agissait de la résolution d'un système isostatique élémentaire.

ÉTUDE 3 : Avant-métré de cloisons et doublages (5 points)

Le contexte de cette étude est de préparer l'établissement du quantitatif de deux articles des lots n°8 et n°9 du CCTP pour une partie de la construction. Les 3 articles à quantifier sont donnés et la première partie du questionnement consiste à les repérer sur un extrait de plan. Ensuite les candidats devaient établir leur avant-métré en respectant une présentation classique ce de type de production : structuration des calculs et croquis-minutes explicatifs en parallèle.

Le jury a constaté le manque de méthode et de savoir-faire pour ce type de tâche pourtant incontournable lorsque l'on se destine à l'enseignement de la construction qui comprend tout le procédé de mise à prix des ouvrages : avant-métrés, devis quantitatifs et devis estimatifs sous ses différentes formes. De nombreux candidats ne maîtrisent pas les règles de présentation d'un avant-métré pour qu'il soit exploitable.

Le jury souhaite indiquer aux candidats que ce type d'étude permet d'évaluer la rigueur de la démarche ainsi que l'exactitude des calculs et des unités employées. Le jury conseille aux candidats de contrôler l'ordre de grandeur de leurs résultats. De nombreuses aberrations ont été relevées dans les copies.

ÉTUDE 4 : Préparation de l'offre de prix du bardage composite (5,5 points)

Cette étude a pour objectif d'évaluer l'aptitude des candidats à établir, du point de vue de l'entreprise, le prix de vente unitaire (PV-HT) d'un m² de bardage composite (art. 06.2.3.3.1 / lot 06), après avoir calculé le déboursé global de cet ouvrage élémentaire sur une façade du projet. Ce type de tâche nécessite de la méthode et des capacités d'analyse pour intégrer sans erreur les nombreuses données techniques et financières qu'il faut bien souvent adapter à la situation à traiter, après avoir fait les choix appropriés. Ce savoir-faire fait partie intégrante de l'enseignement en bac professionnel de technicien en études du bâtiment, cible principale des enseignants de cette spécialité du CAPLP.

La première partie de cette étude a été traitée par 3/4 des candidats, avec une réussite significative, en revanche, la seconde partie, cœur du métier d'économiste, a posé bien plus de problèmes.

La première partie de l'étude permettait de finaliser le quantitatif des deux produits composant le bardage de la façade. Les quantités établies par les candidats à partir du calepinage proposé ont été en grande majorité correctes, toutefois, un pourcentage pour chaque type était donné pour la suite de l'étude.

La deuxième partie qui devait conduire les candidats à l'établissement du « déboursé sec global », puis du PV-HT de cet ouvrage élémentaire leur a davantage posé de problèmes. Le calcul du temps unitaire d'exécution (chantiers précédents), puis le calcul du crédit global de main d'œuvre pour l'ouvrage (ici le bardage composite), pour en déduire le nombre de jours de chantier (fonction de l'équipe constituée) et ainsi estimer enfin le montant des frais de déplacement à imputer à cet ouvrage composaient les étapes de cette partie d'étude. Malgré ce découpage du questionnement, malgré les résultats intermédiaires donnés, rares sont les candidats qui ont obtenu un résultat final exact ou approchant.

Le jury regrette que les candidats ne se préparent pas davantage à ce type d'exercice pourtant récurrent et qui plus est, courant dans le domaine professionnel. Le manque de méthode et de savoir-faire dans le traitement de ce type de question met rapidement les candidats en difficulté. Le jury constate aussi que de trop nombreux candidats ne savent pas rapporter des consommations ou des coûts sur des unités élémentaires d'ouvrages et manquent de recul sur leurs résultats parfois aberrants. La maîtrise de ce procédé d'estimation est indispensable à l'enseignement en bac

professionnel de technicien d'études du bâtiment, option A. Cette méthode vient compléter l'établissement des prix au bordereau de prix préétablis et au ratio.

Le jury souhaite indiquer aux candidats que ce type d'étude permet d'évaluer la rigueur de la démarche ainsi que l'enclenchement et la précision des calculs. Ce travail de méthode doit être renforcé et aller jusqu'à une démarche d'autocontrôle des résultats produits.

En conclusion concernant cette épreuve disciplinaire, le jury conseille aux candidats de prendre le temps de s'approprier les éléments du dossier technique, de s'imprégner de l'ensemble des données de chaque étude et de s'assurer de la totale compréhension des questions avant de débiter la composition. La maîtrise du temps alloué à chaque étude est un paramètre important pour la réussite. Le jury ne peut que recommander aux candidats de se préparer en traitant, en temps limité, les sujets des précédentes sessions, et ce, en situation réelle de composition. Il est aussi indispensable d'approfondir ces connaissances et savoir-faire fondamentaux pour l'exercice à venir du métier d'enseignant en construction et économie.

ÉPREUVE ECRITE DISCIPLINAIRE APPLIQUEE

Arrêté du 29 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation du concours du CAPLP

Durée de totale de l'épreuve : 5 heures, Coefficient 2

3 des 4 études à caractère pédagogique proposées aux candidats s'appuyaient sur les extraits du dossier technique de rénovation d'un bâtiment à usage de mairie annexe pour la ville de Segré en Anjou, La contextualisation des 4 études proposées était la suivante :

ETUDE 1 : aménagement d'une salle de classe-projet :

Dans le cadre des travaux de restructuration d'un lycée, le directeur délégué à la formation professionnelle et technologique (DDFPT) demande de réfléchir à l'aménagement des futures salles de classe et de proposer des équipements (matériels, logiciels,...) nécessaires à l'exploitation de la maquette numérique et à la mise en place de pratiques pédagogiques innovantes (classe inversée, co-intervention, apprentissage par problème ou travail par projet, utilisation d'outils collaboratifs, usage des réseaux sociaux,...).

ETUDE 2 : établissement d'une séquence d'apprentissage, en Bac professionnel Technicien du bâtiment, option A : Étude et Économie (TEB EE) :

Les candidats devaient former un groupe d'élèves à l'activité de relevé d'ouvrage (unité U33 du diplôme) en s'appuyant sur le dossier technique remis. Il s'agissait de préparer une séquence de formation et de proposer son positionnement dans le cursus de formation.

ETUDE 3 : - l'analyse de productions d'élèves de la classe de 1^{ère} TEB EE :

Il était demandé aux candidats de procéder à l'évaluation d'une production graphique des élèves et de proposer des solutions de correction et de remédiation.

ETUDE 4 : Construction d'une activité en co-intervention en classe de Tle TEB AA :

Dans le cadre de l'enseignement en co-intervention avec le professeur de lettres-histoire, il était demandé aux candidats de proposer une séquence axée sur la géographie devant permettre de développer des compétences et des savoirs professionnels présents dans le référentiel du diplôme.

Le dossier technique et le sujet comportent tous les éléments nécessaires au traitement des études proposées. L'épreuve avait pour objectif de vérifier les aptitudes des candidats à l'élaboration de tout ou partie de productions à caractère pédagogique appliquées au niveau d'enseignement et à la spécialité de Technicien d'études du bâtiment du bac professionnel

En préambule de la présentation des études, le jury prend soin de contextualiser cette épreuve et de rappeler les éléments fondamentaux de la pédagogie appliquée en lycée professionnel. Ainsi plusieurs concepts de la pédagogie inductive sont rappelés de telle façon que les candidats disposent des bases indispensables pour produire des copies de qualité.

Il est aussi rappelé que les thèmes des études proposées sont issus de situations courantes d'enseignement professionnel en LP, en relation directe avec les orientations de la transformation de la voie professionnelle mise en œuvre dernièrement.

Le jury a noté une très grande disparité de traitement de ces différentes études très certainement due à la préparation même des candidats à cette épreuve à caractère pédagogique nécessitant de surcroît une connaissance stabilisée à la fois des référentiels de ces spécialités de bac pro et des modalités pédagogiques appliquées en lycée professionnel.

Le jury regrette que des candidats à un concours de recrutement d'enseignants ne soient pas suffisamment pertinents dans leurs propositions de préparations pédagogiques exploitant les éléments d'un dossier technique.

En conclusion, concernant cette épreuve disciplinaire appliquée, le jury conseille aux candidats de lire précisément l'objectif de chaque étude afin de répondre au plus près des exigences des référentiels. Il est également essentiel de répondre avec une pédagogie inductive.

Le jury recommande à nouveau aux candidats de s'intéresser davantage aux pratiques pédagogiques innovantes adaptées à l'enseignement en lycée professionnel. Il leur conseille :

- De prendre le temps nécessaire à la lecture du sujet afin de bien comprendre les consignes ;
- De préciser les informations transmises aux apprenants de façon écrite ou verbale, d'utiliser des schémas ou croquis afin de faciliter la compréhension des élèves ;
- D'utiliser tous les moyens mis à disposition du candidat permettant de rendre le plus clair possible les productions (utiliser des couleurs, surligner les informations importantes, ...) ;
- De porter une attention toute particulière à la qualité rédactionnelle des écrits (syntaxe, règles d'orthographe, etc.).
- De se projeter davantage dans les missions de l'enseignant.

C) ÉPREUVES D'ADMISSION

Les deux épreuves orales d'admission comportent chacune un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, laïcs, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du domaine professionnel du concours, notamment dans son rapport avec les élèves et les personnels de la communauté éducative d'un établissement scolaire.

ÉPREUVE DE LEÇON

Arrêté du 29 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation du concours du CAPLP

Durée de totale de l'épreuve : 6 heures, coefficient 5

L'épreuve est divisée en 3 parties :

- **Partie 1 : travaux pratiques** : 4 heures,
- **Partie 2 : préparation de l'exposé** : 1 heure,
- **Partie 3 : exposé du candidat** de 30 min. maximum suivi d'un **entretien avec le jury** de 30 min. maximum.

50 % de la note est attribué à la **partie 1** et **50 %** de la note est attribué à la **partie 3**.

Description et objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour objet la conception, l'animation et la justification devant le jury d'une séance d'enseignement dans la section et option du concours. Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques.

L'épreuve prend appui sur les investigations et les analyses effectuées par le candidat pendant la première partie cette épreuve, sur un projet technique définissant tout ou partie d'une construction. Cette partie se déroule en salle projet. Chaque candidat se voit remettre un thème d'étude accompagné de ressources numériques. Il dispose d'un ordinateur équipé d'un ensemble de logiciels généralistes et spécifiques à la profession. Il peut imprimer et sauvegarder des productions numériques sur un support fourni qu'il pourra exploiter pendant la 2^e et la 3^e partie de l'épreuve.

La présentation de l'exploitation pédagogique attendue est directement liée aux activités pratiques réalisées. Le candidat dispose d'une heure (Partie 2) pour préparer ou finaliser son intervention devant le jury. Il dispose pour cela en salle de préparation de la même configuration informatique qu'en salle projet. L'exploitation pédagogique demandée est à destination d'une classe préparant le baccalauréat professionnel de Technicien d'études du bâtiment, option A ou B. La partie 3, exposé du candidat puis entretien avec le jury, se déroule dans le même environnement ; c'est le jury qui rejoint le candidat dans la salle de préparation.

Partie 1 : travaux pratiques

Une très grande majorité des candidats a su mener à terme le travail demandé en salle projet, toutefois, 20% d'entre eux n'ont pas pu conclure de manière satisfaisante leur expérimentation. La moyenne des candidats est de 6,18/10. La moitié des candidats a dépassé la barre des 2/3 des points attribués à cette partie d'épreuve. 80% des candidats ont travaillé en autonomie avec l'environnement numérique proposé. La maîtrise des outils numériques courants de cette spécialité des études du bâtiment a considérablement évolué chez les candidats. Pour cette session, le jury a beaucoup moins souvent apporté d'aides ponctuelles sur les fonctionnalités des logiciels. Cependant les productions graphiques en 2D ou 3D manquent souvent de qualité et ne respectent pas rigoureusement les normes de dessin technique. Un futur enseignant de la spécialité construction et économie se doit d'être exemplaire sur cet aspect de son métier.

Le jury rappelle que les candidats doivent être capables de mener une démarche expérimentale dans les domaines scientifiques et techniques du bâtiment (agencement d'espaces et modélisation

3D, estimation des coûts, réglementation thermique, acoustique, accessibilité PMR, préparation, organisation et suivi d'une opération de construction...).

D'un point de vue numérique, les travaux pratiques d'expérimentation proposés sont ceux attendus d'un enseignant dans sa pratique pédagogique courante en classe de bac professionnel de Technicien d'études du bâtiment dans ses deux options « Études et Économie » TEBEE et « Assistant en architecture » TEBA.

Il est donc demandé aux candidats une maîtrise :

- d'un logiciel de DAO, en 2D,
- d'un logiciel de modélisation 3D BIM,
- d'un logiciel de visualisation de maquettes au format ifc,
- d'un logiciel de traitement d'images,
- d'une suite bureautique standard,
- d'un logiciel de planification,
- d'un logiciel de quantification et d'estimation d'ouvrages.

Le jury remarque que les candidats associent difficilement cette phase d'expérimentation en salle projet à l'exploitation pédagogique qui leur est demandée ensuite. Ils considèrent trop souvent cette première partie comme un exercice technique à réaliser pour justifier de leur niveau de compétences. Certes, cet objectif est à atteindre mais la partie orale porte principalement sur la présentation d'une séquence d'enseignement et le développement d'une séance d'enseignement.

Le jury invite les candidats à engager au plus tôt leur réflexion pédagogique et ainsi identifier lors de la partie de travaux pratiques les éléments techniques, les visuels, les extraits des documents et des études produites qui pourront leur servir de support à la préparation pédagogique demandée.

Afin de préparer au mieux cette première partie d'épreuve du concours, le jury invite les candidats à consulter les ressources disponibles sur le site national « eduscol STI » mais aussi de se rendre sur le site « É-bat.Dijon » (<http://etudes-batiment.ac-dijon.fr/>) pour télécharger des exemples de sujets des épreuves professionnelles du bac professionnel TEB dans les deux options.

Partie 2 : préparation de l'exposé

Dans une salle de classe numériquement équipée et disposant du matériel courant d'animation pédagogique, le candidat doit finaliser la préparation de sa séquence et d'une séance d'enseignement issues des travaux pratiques effectués précédemment. Le niveau d'enseignement et la(les) compétence(s) professionnelle(s) à faire acquérir sont connus du candidat dès le début de l'épreuve (partie 1). Il dispose aussi de trames supports pour la rédaction de ses productions pédagogiques : fiche séquence, fiche séance...

Le jury rappelle ici les attendus :

- Un temps de présentation de l'étude traitée lors de la partie 1 ainsi que les productions et résultats issus des investigations demandées ;
- Une justification du choix pédagogique s'appuyant sur les investigations menées ;
- La présentation d'une séquence pédagogique (durée, nombre de séances, objectifs...) en utilisant les trames remises ;
- Le développement d'une séance issue de cette séquence (contexte professionnel, objectif, compétence(s) développée(s), savoirs associés, évaluation...);
- La production et la présentation de documents remis aux élèves (fiche contrat, support de cours, pré-imprimé, corrigé...).

Le jury conseille aux candidats de lire attentivement les consignes et orientations données dans le sujet quant au niveau de classe et à la(ou les) compétence(s) à développer. Le jury a en effet noté que plusieurs candidats ont construit une séquence pédagogique plutôt éloigné du thème du TP donné, n'exploitant de surcroît que très partiellement le contexte professionnel imposé et les

investigations menées lors de la première partie. Cet éloignement influe sur l'évaluation de la 3^e partie de l'épreuve.

Le jury a souvent remarqué la difficulté des candidats à gérer cette heure de préparation, ce qui les conduit à ne pas être en mesure ensuite de présenter une démarche pédagogique complète intégrant les attendus du point 3 détaillés ci-avant. Le jury conseille aux candidats de rédiger d'abord une trame complète de leur présentation avant de s'engager dans la rédaction détaillée des différentes parties qu'ils souhaitent aborder. Ainsi le jury pourra apprécier l'ensemble du déroulement pédagogique et sa cohérence avec la demande initiale et ainsi évaluer les aptitudes pédagogiques transposables dans l'activité habituelle d'enseignement.

Partie 3-1 : Exposé du candidat (30 minutes maximum)

Après la présentation individuelle des membres du jury et, s'il le souhaite celle des candidats, le jury apprécie que l'exposé des candidats débute par un rappel concis de la contextualisation du projet, de la situation professionnelle proposée et du développement pédagogique attendu.

Le jury apprécie que le choix de l'objectif pédagogique, la prise en compte du niveau de classe donné et le lien avec le référentiel du diplôme soient explicitement annoncés. La séance proposée doit s'inscrire dans une séquence, elle-même en adéquation avec un contexte professionnel extrait du dossier technique proposé. L'énoncé des premiers éléments d'une progression pédagogique permettent au jury de mieux comprendre l'intégration de la séquence proposée dans le cursus de formation et la cohérence de la compétence visée dans cet ensemble. Les candidats proposent rarement les modalités d'évaluation envisagées au regard des critères d'évaluation des compétences travaillées. Ce sont pourtant des éléments indissociables de l'acte d'enseignement.

Le jury regrette que les candidats restent sur des lieux communs de l'enseignement tant dans les déroulements pédagogiques que dans l'animation des groupes classes. De même, il est rare que les candidats proposent des trames ou exemples de productions pédagogiques à destination des élèves (trame de cours, exercices d'appropriation, fichiers ressources, supports d'évaluation, de remédiation...).

Cependant, lors des exposés, le jury a pu observer une qualité de langage satisfaisante et une élocution claire à quelques rares exceptions, ainsi qu'une communication courtoise pour la très grande majorité des candidats.

Le jury tient à souligner que la grande majorité des candidats n'exploitent pas les 30 minutes qui leurs sont allouées pour leur exposé. 25 % d'entre eux n'utilisant que 10 minutes de ce temps.

Partie 3-2 : Entretien avec le jury (30 minutes maximum)

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est principalement sollicité pour préciser ou compléter certains points de sa présentation et pour expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Le jury aborde régulièrement avec les candidats :

- Le contexte et la mise en situation de l'apprentissage ;
- L'articulation des activités élèves / cours / application / synthèse / étude de cas ;
- La(les) stratégie(s) d'évaluation et de remédiation envisagée(s) ;
- L'exploitation des référentiels ;
- L'utilisation prévue de matériels didactiques, particulièrement numériques ;
- La connaissance des parcours de formation et les organisations mises en œuvre en lycée professionnel.

Ces points sont essentiels dans l'évaluation des prestations. Le jury s'enquiert aussi du niveau de connaissance des candidats des textes et de la mise en œuvre de la transformation de la voie professionnelle engagée en 2018.

Le jury a apprécié la posture d'écoute de la très grande majorité des candidats face aux questions, reformulations ou encore indications complémentaires demandées. Les échanges se doivent d'être courtois et constructifs. La bienveillance des deux parties est de mise.

Pour cette partie 3, la moyenne des candidats est à 4,81/10. Quatre candidats ont obtenu une note supérieure à 6/10, 4 candidats ont obtenu moins de 3/10.

En synthèse, le jury souhaite rappeler quelques conseils pour la préparation pédagogique des séquences et séances d'enseignement :

- Les objectifs pédagogiques sont formulés en utilisant des verbes d'action ;
- Toute séquence se construit à partir d'un dossier support, en définissant un contexte professionnel de l'activité proposée aux apprenants ;
- La mise en situation professionnelle doit rester cohérente avec les différentes phases du dossier (APS, APD, DCE...) Cf. par exemple la Loi MOP ;
- Le niveau de formation visé doit être clairement défini ;
- La séquence et les séances doivent être intégrées dans une progression pédagogique construite pour le cycle de formation ;
- Les évaluations doivent être systématiquement prévues et comprendre les critères d'évaluation des compétences du référentiel de la spécialité visée ;
- Le suivi de l'acquisition des compétences par les élèves doit être formalisé ;
- L'utilisation du numérique en tant qu'outil au service des apprentissages est à privilégier (interactivité, simulation, aide à l'individualisation des parcours...).

ÉPREUVE D'ENTRETIEN

Arrêté du 29 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation du concours du CAPLP

Durée de totale de l'épreuve : 35 minutes, coefficient 3

L'épreuve est divisée en 2 parties :

- **Partie 1 : Présentation du candidat et échange** : 5 + 10 minutes,
- **Partie 2 : Mises en situation professionnelle** : 20 minutes.

Description et objectifs de l'épreuve.

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'Éducation.

L'entretien comporte une première partie de quinze minutes débutant par une présentation de cinq minutes (maximum) par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours. Cette présentation donne lieu à un échange de 10 minutes avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve dure vingt minutes. Elle doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- S'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.);
- Faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Les membres du jury conseillent aux candidats de mettre à profit les 5 minutes de présentation personnelle pour valoriser notamment les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Il conseille aussi aux candidats d'exprimer clairement le lien entre leur parcours et leur désir d'enseigner en citant quelques exemples d'actions menées comme la prise de contact et la visite d'un établissement scolaire. Ces démarches permettraient aux candidats de mieux appréhender les fonctions et rôles des différents personnels, d'identifier l'organisation structurelle et de se familiariser avec les acronymes employés dans l'éducation nationale.

Dans la seconde partie de l'entretien, et malgré sa courte durée, le jury conseille aux candidats de prendre le temps de bien appréhender tous les éléments composant les situations professionnelles proposées. Il est important de contextualiser au mieux ces situations pour apporter des réponses structurées et les plus complètes possibles. Un incontournable, gage de réussite de cette épreuve, est de maîtriser les principes et les valeurs de la république, de savoir les identifier immédiatement dans une mise en situation professionnelle donnée et s'appuyer sur ceux-ci dans l'argumentation développée.

Le jury conseille aux candidats de rester vigilants quant aux éléments de langages employés qui doivent être strictement en adéquation avec la posture attendue d'un enseignant, cadre A de la fonction publique. Le jury met en garde les candidats disposant d'une première expérience d'enseignement de ne pas considérer le traitement spécifique d'une situation dans un contexte donné comme une possible généralisation.

Même s'il existe de nombreux moyens de préparer cette épreuve, le jury invite les candidats à consulter prioritairement les ressources disponibles sur le site :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid159421/epreuve-entretien-avec-jury.html> ;

D) CONCLUSION

Les membres du jury se doivent de mesurer les aptitudes des candidats à agir en agents du service public de l'Éducation au sein de leurs classes, en équipe pédagogique, en équipe éducative, dans leur établissement d'affectation et ce, en toutes situations professionnelles couramment rencontrées dans l'exercice du métier d'enseignant.

Ces aptitudes viennent compléter la préparation technique aux épreuves de ce concours, les compositions écrites et les prestations orales ne peuvent être improvisées.

Le jury conseille aux futurs candidats de s'appuyer notamment sur le rapport de jury et de prendre connaissance des éléments relatifs aux ressources (liste non exhaustive) disponibles à partir des références ci-après :

- <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid129232/sujets-rapports-des-jurys-caplp-2019.html>
- le référentiel de compétences des métiers de l'éducation et du professorat (BOEN n°30 du 25 juillet 2013) ;
- les ressources du portail national des professionnels de l'éducation – Éduscol.